



GUIDE

Cap sur la Curatelle

*Les démarches que
je peux faire seul(e)
en curatelle*



Je peux faire des démarches seul

Banque



- > Demander le solde de mes comptes et des relevés d'identités bancaires (RIB)
- > Demander une carte de retrait ou son renouvellement sur mon compte prévu pour les dépenses personnelles
- > Demander une simulation de crédit, une proposition de placement...



Logement



- > Choisir mon lieu de vie
- > Faire l'état des lieux d'entrée ou de sortie
- > Signer un contrat de location
- > Faire ouvrir ou fermer mes compteurs (eau, électricité, gaz, téléphone...) et signer les contrats
- > Demander des devis

Actes personnels



- > Déclarer la naissance de mon enfant, le reconnaître
- > Exercer l'autorité parentale
- > Choisir le prénom de mon enfant, changer son prénom
- > Adopter, consentir à ma propre adoption

Assurances



- > Demander des devis (habitation, voiture, contrat obsèques)
- > Signer des contrats
- > Déclarer un sinistre



Si je le souhaite, je peux aussi être accompagné(e) par

(e) dans de nombreux domaines !



- > Décider des soins me concernant
- > Choisir et déclarer mon médecin traitant
- > Accéder à mon dossier médical
- > Désigner une personne de confiance
- > Faire établir des devis pour ma mutuelle santé et signer le contrat



Santé



Démarches

- > Faire mes déclarations de revenus : impôts - CAF- MSA & CPAM
- > Demander une attestation de droits : aide sociale, MDPH, allocation logement, primes d'activité, aide alimentaire...
- > Instruire et solliciter des demandes d'aides financières
- > Solliciter l'assistante sociale proche de mon domicile



Droits divers

- > Voter
- > Déposer plainte
- > Rédiger un testament, le faire enregistrer chez mon notaire
- > Choisir mes dernières volontés, rédiger mes directives anticipées



Emploi

- > Signer mon contrat de travail
- > Recevoir mes fiches de paie

une personne de confiance pour réaliser ces démarches !

Historique de la démarche

Le groupe de représentants des personnes sous mesure de protection judiciaire de l'UDAF 86, épaulé par des salariés et des administrateurs, également membres de ce groupe de travail, ont souhaité réaliser un support d'information sur la curatelle.

Fruit d'une réflexion et d'expérimentations sur le terrain, ce document a pour objectif de lister les démarches que peut faire *seule* une personne sous *curatelle* et de faciliter les échanges avec les prestataires et organismes.



Udaf
86

24 rue de la Garenne
86000 Poitiers
05 49 60 69 69